

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2122-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

LE CONSEIL MUNICIPAL SE RÉUNIRA À LA SALLE POLYVALENTE

LE LUNDI 10 FÉVRIER 2025 A 20 HEURES

ORDRE DU JOUR

Désignation du Secrétaire de séance

Adoption du procès-verbal de la réunion du 13 janvier 2025

Délibérations:

- * <u>n° 2025/02/01</u> : Affaires Générales Désignation d'un Représentant de la Commune au sein de la Commission « Mobilité » de la Communautés de Communes du Pays de CRUSEILLES
- * nº 2025/02/02: Ressources Humaines Recrutement d'un vacataire

Commissions Communales

Informations diverses

Questions diverses.

Affichage: 03/02/2025